

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 octobre 2022
 -----oOo-----

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 4 octobre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27 septembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** – votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - FIORINI Stéphane - HAUBER IMBERT Isabelle - MOULIN Dominique - PICHET Catherine – LANOE Loic - GRANDGAUD Sélim Thomas - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
 DEJY Guillaume à CERBINO BARBEROUX Sylvie
 CHARPIOT François à BERARD Maxime
 DU PONTAVICE Quentin à Isabelle HAUBER IMBERT
 GARCIN Aurélien à Christine PORTEVIN

Secrétaire de séance : Maxime Bérard

1. Délibération n°20221004-01 Opération Solaire Bois : Attribution de subventions

Rapporteur : Mme le Maire

M. Bérard ne prend pas part au vote, car il est concerné par les subventions sollicitées. Il n'y a pas eu de question spécifique sur cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

2. Délibération n°20221004-02 Restructuration de la mairie : Validation de la phase APD et des honoraires de la maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. BERARD

Il n'y a pas eu de question spécifique sur cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

3. Délibération n°20221004-03 Restructuration de la mairie : Actualisation du plan de financement

Rapporteur : M. BERARD

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

M.Bérard apporte une précision sur la différence du coût total de l'opération, indiqué sur cette délibération et la précédente : La maîtrise d'œuvre ne porte que sur les travaux alors que les subventions se calculent sur la totalité de l'opération : travaux du bâtiment, travaux annexes, honoraires, équipements numériques...

M. Du Pontavice par l'intermédiaire d'Isabelle Haubert Imbert demande le temps d'amortissement financier de ces travaux.

M.Bérard répond qu'au vu des subventions attendues, la commune pourra supporter ces sommes sans avoir, a priori, recours à l'emprunt.

4. Délibération n°20221004-04 Etude patrimoniale et de structure : Jardin d'Eyglis – Demande de subvention

Rapporteur : M. BERARD

Il n'y a pas eu de question spécifique sur cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

5. Délibération n°20221004-05 Convention d'occupation temporaire du domaine public : Bâtiment de l'Auberge de Jeunesse

Rapporteur : Mme le Maire

Mme Le Maire explique les principaux points de la nouvelle convention.

Il est demandé de solliciter auprès de l'association « Entre Guil et Mets » les attestations pour la livraison des repas.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

6. Délibération n°20221004-06 Convention de mise à disposition : Terrain communal pour les travailleurs saisonniers

Rapporteur : Mme COURT

Le conseil municipal vote cette délibération à la majorité.

- 2 abstentions : Quentin Du Pontavice et Sylvie Haubert Imbert,
- 1 vote contre : Guillaume Dejy

Mme Haubert Imbert Sylvie précise que le choix de s'abstenir découle du fait que les saisonniers doivent présenter un contrat de travail ou avoir un enfant scolarisé sur Guillestre pour pouvoir bénéficier d'un emplacement. Elle demande ce qui est proposé pour les autres saisonniers.

Mme Le Maire répond que malheureusement la mairie de Guillestre ne peut accueillir tous les saisonniers sur le camping municipal : 12 emplacements sont prévus.

La zone de Villard où étaient stationnés les saisonniers, les années précédentes ne sera plus accessible en cette période hivernale.

7. Délibération n°20221004-07 Refuge animalier : Convention Tripartite pour le refuge animalier d'Embrun

Rapporteur : Mme le Maire

Il n'y a pas eu de question spécifique sur cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

8. Délibération n°20221004-08 Convention de mise à disposition temporaire : Logement Hodoul

Rapporteur : Mme le Maire

Il n'y a pas eu de question spécifique sur cette délibération.

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

9. Délibération n°20221004-09 Opération Façades Toitures Devantures : Attribution de subventions

Rapporteur : Mme le Maire

Il est rappelé que Soliha propose des permanences mensuelles à la mairie pour conseiller les administrés. Il faut en profiter et rappeler l'information auprès des administrés.

Il est demandé de communiquer sur ces permanences :

de 10h à 12h (sans RDV, libre, gratuit) : 10 octobre - 14 novembre - 12 décembre

Le conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Informations diverses

Weekend du 8/9 octobre : Présence de High Line sur le plateau du Simoust

Pas de traversée mais en parallèle de la falaise

Natura 2000 a été contactée pour vérifier les impacts au niveau de la biodiversité du milieu.

Foire St Luc : weekend du 15/17 octobre avec de nombreuses festivités

Cross du collège

Cet évènement sportif se déroulera autour du pain de sucre.

Octobre Rose : Mercredi 26 octobre : animations en cours de finalisation en coopération avec l'association des commerçants.

Eclairage public plage horaire de l'extinction de l'éclairage public : A partir du lundi 31 octobre

23h00- 6h00 : hameau et autres quartiers

01h00-5h00 : centre-ville

Navettes hivernales

La commune de Vars ne souhaite pas participer financièrement à la mise en place de la Navette.

La commune de Guillestre informera donc la commune qu'il n'y aura pas de navette cet hiver.

Forfait de ski

La problématique des forfaits de ski est toujours en cours de négociation avec Labellemontagne et la commune de Risoul.

Parc du Queyras : Chartre en cours de révision.

Une 1ere version sera transmise à la commune pour relecture et avis.